YERRES

Publication le 29/10/2026

Services techniques
N° tél. : 01 69 49 77 18
N/Réf. : NDA/VB

DECISION N° 2026/288

OBJET : Convention de partenariat relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) conclue avec la société CertiNergy

Le Maire de la commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2026/03/007 du Conseil municipal de la Commune de Yerres en date du 22 mars 2026 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que la commune de Yerres réalise régulièrement des opérations d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine communal,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune de bénéficier du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) afin d'obtenir des recettes complémentaires liées aux travaux et équipements générateurs d'économies d'énergie,

CONSIDERANT la proposition de convention de partenariat établie par la société CertiNergy, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 67 rue Jules Ferry à La Garenne-Colombes, visant à assurer la valorisation des certificats d'économies d'énergie générés par les opérations réalisées par la Commune,

CONSIDERANT que cette convention est conclue pour une durée courant de sa date de signature jusqu'au 31 décembre 2030,

CONSIDERANT que la convention prévoit le versement à la Commune d'une prime calculée sur la base du volume de CEE effectivement obtenu et délivré par l'autorité compétente,

DECIDE

DE CONCLURE la convention de partenariat relative à la valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) entre la commune de Yerres et la société CertiNergy.

Signé électroniquement par Nicolas DUPONT-AIGNAN

Fait à Yerres,
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE)

Le 29 octobre 2026
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Reçu en préfecture
le 29/10/2026
Acte Exécutoire sous référence :
091-219106911-20261029-lmc112415H1-AR